



CONFÉRENCE

LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS ET LES DONNÉES EN SHS

Toulouse
14 février 2018
9h - 12h
13h30 - 15h30

Université Toulouse
Jean Jaurès
Maison de la Recherche
5 allées Antonio Machado
31058 Toulouse cedex 9

Intervenants :

Emilie Masson,
Juriste,
Service Informatique
et Liberté du CNRS.

Benoit Tudoux,
Ingénieur d'Etudes
CNRS-LISST. Modérateur.

La loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 ainsi que le règlement général à la protection des données, définit les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation des données personnelles.

Ce nouveau règlement européen sur la protection des données à caractère personnel prévoit :

- De renforcer les droits des personnes
- De responsabiliser les acteurs traitants des données
- De simplifier les formalités préalables administratives déclaratives.

La présente Loi s'applique aux traitements automatisés ou non des données à caractère personnel traitées, contenues ou appelées à figurer dans des traitements mis en œuvre dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales.

On entend par :

- **Données personnelles** toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres ...
- **fichier de données à caractère personnel** tout ensemble structuré et stable de données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés ...
- **Traitement de données à caractère personnel** toute opération portant sur de telles données. Quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

Cette conférence abordera :

- Les grands aspects de la **loi informatique et libertés pour les Sciences Humaines et Sociales**, ainsi que les évolutions à venir courant 2018.
- **Le cycle de vie des données de recherche en SHS dans la totalité de leur processus :**
La Création des données
La Collecte des données
Le Traitement des données
L'Analyse des données
La Conservation des données
L'Accès aux données
La Réutilisation des données et leur diffusion.
- Échanges avec le public

Entrée libre et gratuite.

Contact : mshst-communication@univ-tlse2.fr
Plus de renseignements : <http://mshs.univ-toulouse.fr>